

Procès-verbal de séance

Séance du 1er Avril 2025

L' an 2025 et le 1er Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ALLEGAERT Joanny, Maire.

Présents : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : LEMONNIER Gaël, LESPAGNOL Arnaud, MICHELON Frédéric, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINANE Ninotchka à Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie
Excusé(s) : M. MAZENOUX Marcel

Absent(s) : Mme FARGE Amandine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Bourges;le : 10/04/2025

Et Publication sur le site internet de la commune le 10/04/2025 à l'adresse suivante :

<https://www.intramuros.org/nohantengout/page/cr-conseil>

A été nommé(e) secrétaire : Mme THOUVENIN Claudie

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations :

- Fonds de solidarité logement 2025 - 2025_006
- Budget Principal : Vote des taux - 2025_007
- Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2025 - 2025_008
- Budget de l'eau : Vote du Budget Primitif 2025. - 2025_009

Points à aborder :

- Feux verts récompenses
- Rénovation de l'éclairage public rue des Colombes
- Demande d'impressions par l'association LE REVEIL
- Demande de subvention des associations
- Réseau des référents Habitat
- Élections municipales de 2026
- Cérémonie du 8 mai
- AFMON

Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Fonds de solidarité logement 2025

réf : 2025_006

Le maire souligne que la commune a, par le passé, apporté son soutien financier au Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe diverses aides destinées à l'habitat, à l'énergie, à l'eau et aux services de télécommunication pour les personnes en situation de précarité.

Cependant, pour l'année 2024, le conseil municipal a pris la décision de ne pas allouer de subvention au FSL.

Dans le cadre de la préparation du budget pour l'année 2025, le maire sollicite l'avis de l'assemblée sur la question de la contribution au FSL.

Après une discussion approfondie, les membres du conseil municipal se prononcent sur cette question cruciale, pesant les implications de leur décision sur les populations vulnérables de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il ne participera pas au financement du Fonds de Solidarité Logement pour 2025.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 9		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 8+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P	Total	9
DINANE	PPv	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	Exc	THOUVENIN	P		
FARGE	Abs	MICHELON	P				

Budget Principal : Vote des taux

réf : 2025_007

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le taux des taxes de 2024 :

- Taxe foncière bâti : 30,77 %
- Taxe foncière non bâti : 21,68 %
- Taxe d'habitation : 9,36%

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière « bâti » : 33,77 %
- Taxe foncière « non bâti » : 23,80 %
- Taxe d'habitation : 10,27 %

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 9		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>				A la majorité <input type="checkbox"/>	
		Nbre de Pour : 8+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P	Total	9
DINANE	PPv	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	Exc	THOUVENIN	P		
FARGE	Abs	MICHELON	P				

Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2025

réf : 2025_008

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 :

• Budget Principal - Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	99 850,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	140 105,86 €
012 Charge de personnel et frais assimilés	194 600,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes directes	5 047,83 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 128,00 €	73 Impôts et taxes	19 789,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	122 382,86 €	731 Fiscalité locale	136 105,00 €
66 Charges financières	9 000,00 €	74 Dotations et participations	101 651,31 €
67 – Charges spécifiques	999,14 €	75 Autres produits de gestion courante	5 500,00 €
		77 Produits spécifiques	1 000,00 €
		78 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	23 761,00 €
Total	432 960,00 €	Total	432 960,00 €

• Budget Principal - Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
16 Emprunts et dettes assimilées	23 000,00 €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	164 008,04 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 128,00 €
204 Subventions d'équipement versées	11 752,32 €	10 Dotations, Fonds divers et réserves	4 616,28
D 21 Immobilisations corporelles	135 000,00 €		
Total	174 752,32 €	Total	174 752,32 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Fonctionnement = 7,5%

- Investissement = 7,5%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025 présenté.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 9		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>			A la majorité <input type="checkbox"/>		
		Nbre de Pour : 8+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P	Total	9
DINANE	PPv	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINE POLANOWSKI	P	MAZENOUX	Exc	THOUVENIN	P		
FARGE	Abs	MICHELON	P				

Budget de l'eau : Vote du Budget Primitif 2025.

réf : 2025_009

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2025 du Service de l'eau :

• Budget du Service de l'eau - Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	69 621,94 €	002 Résultat d'exploitation reporté	34 021,94 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 647,83 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	421,00 €
014 Atténuations de produits	4 215,00 €	70 Ventes de produits	58 600,00 €
022 Dépenses imprévues	16,17 €	75 Autres produits de gestion courante	660,49 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 802,49 €		
65 Autres charges de gestion courante	3 900,00 €		
67 – Charge exceptionnelles	500,00 €		
Total	93 703,43 €	Total	93 703,43 €

• Budget du Service de l'eau - Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
020 Dépenses imprévues	4 845,93 €	001 Résultat d'exploitation reporté	115 597,51 €
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	421,00 €	R 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 802,49 €
20 Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	3 866,93 €
21 Immobilisations corporelles	110 000,00 €		
Total	130 266,93 €		130 266,93 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2025 du budget du service de l'eau présenté.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du conseil municipal Nbre de présents : 8 Pouvoirs : 9		A l'unanimité <input checked="" type="checkbox"/>		A la majorité <input type="checkbox"/>			
		Nbre de Pour : 8+1		Nbre de Contre : 0		Nbre d'abstention : 0	
ALLEGAERT	P	LEMONNIER	P	POLANOWSKI	P	Total	9
DINANE	PPv	LESPAGNOL	P	RIGOLLET	P		
DAVAINÉ POLANOWSKI	P	MAZENOUX	Exc	THOUVENIN	P		
FARGE	Abs	MICHELON	P				

Points à aborder :

- Feux verts récompense

La commune a demandé au Centre de Gestion des Routes de Sancoins si nous avons la possibilité d'installer des feux verts récompensés sur la RD 98 devant la mairie et l'école.

Cette installation est possible mais relativement coûteuse ; De plus, le parking et la rue des Pinsons seront à prendre en compte ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

*** Compte tenu du prix (entre 30 000 à 40 000€ pour 2 feux, le projet est à revoir de façon à pouvoir s'intégrer parfaitement au sein de la commune afin d'apporter plus de sécurité à l'ensemble des usagers. Le "cédez le passage" route de Bury est en cours d'installation. ***

- Rénovation de l'éclairage public rue des Colombes

Le SDE 18 nous a fait parvenir un plan de financement pour le passage en LED de 14 lanternes.

Coût total HT : 24 251,91 €.

Le SDE 18 prend à sa charge 70% de la dépense, il resterait à la charge de la commune 7 275,57 €H soit 519,68€ HT par lanterne. Ce montant est déjà prévu au budget 2025.

L'avis du conseil est requis avant le passage en délibération.

*** Économie potentielle de 30%, le conseil municipal est favorable pour entreprendre les travaux. Une délibération est à prévoir pour le prochain conseil. Le conseil autorise le maire à signer dès à présent le plan de financement prévisionnel transmis par le SDE.***

- Demande d'impressions par l'association LE REVEIL

La mairie a reçu une demande en date du 21 mars 2025 de l'association LE REVEIL demandant l'autorisation de faire réaliser des copies de documents (flyers des manifestations) sous couvert de s'acquitter d'une somme symbolique. Possibilité de réduction du montant de la subvention pour comptabiliser les « avantages en nature ».

*** Sur l'avis général, il est convenu que les associations qui souhaitent faire des impressions devront fournir une ramette de papier, de façon à être équitable avec toutes les associations.

- Demande de subvention des associations

Dans le cadre des restrictions budgétaires actuelles, les subventions aux associations doivent-elles être versées « de droit » ou faut-il exiger une demande de subvention (courrier ou cerfa type ?).

A l'heure actuelle, les dossiers administratifs des associations ne sont pas tous à jour ; manque de PV, manque de budget, manque d'attestation d'assurance.

Ne faudrait-il pas qu'une association demande une subvention avec un dossier complet ? (demande + dernier PV AG + bilan financier + RIB ?)

- Réseau des référents Habitat

Dans la poursuite de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la vacance des logements du parc privé au sein du département, la Direction Départementale des Territoires et le Département du Cher souhaitent recenser l'ensemble des acteurs en charge de la lutte contre la vacance sur le territoire afin de mettre en place un réseau de référents.

Ce réseau aura vocation principalement à :

- échanger sur les pratiques mise en œuvre dans chacune des collectivités,
- informer des dernières évolutions,
- faire part des difficultés rencontrées,
- créer du lien entre les territoires
- valoriser les travaux et actions réalisés
- trouver des solutions de remobilisation,
- partager ses connaissances,
- alimenter la culture commune sur la vacance des logements
- et tout autre sujet en lien avec l'habitat et la remobilisation des logements.

*** Aucun membre de l'assemblée ne souhaite participer ; Joanny ALLEGAERT se porte référent. ***

- Élections municipales de 2026

Monsieur le Maire a informé que le Berry Républicain l'a contacté pour connaître ses intentions concernant une éventuelle candidature à un nouveau mandat. Il a déclaré qu'il ne se représentera pas.

De son côté, Madame POLANOWSKI, première adjointe au maire, réfléchit à cette possibilité en raison de son engagement et prévoit d'organiser une réunion publique afin de recueillir les préoccupations des citoyens.

- Cérémonie du 8 mai

Les membres de l'assemblée qui seront présents sont : MM. ALLEGAERT, LEMONNIER, LESPAGNOL et RIGOLLET.

- AFMON

Assemblée générale de l'Association des Fêtes des communes de Moulins-sur-Yèvre, Osmoy et Nohant-en-Goût le vendredi 04 avril 2025 à 18h30 à Moulins-sur-Yèvre.

Questions diverses

Néant

Séance levée à: 21:35

En mairie, le 03/04/2025

Le Maire
Joanny ALLEGAERT



Le secrétaire de séance
Claudie THOUVENIN